

ÉTATS DE COMPTE ET PAIEMENTS

Ce document de référence vous sera utile toute l'année. Celui-ci vous servira de guide afin de mieux anticiper et comprendre vos états de compte chaque mois.

L'état de compte vous sera transmis mensuellement par courriel et déposé sur le portail *Mozaik* de votre enfant.

1. Fréquentation régulière (au moins deux périodes par jour) : 9.20 \$/jour

Tableau indicatif basé sur une fréquentation tous les jours pour un enfant.

État de compte transmis	Période de facturation ciblée	Montant applicable/enfant
Début octobre	29 août au 29 septembre	202.40 \$ (22 jours)
Début novembre	2 au 27 octobre	165.60\$ (18 jours)
Début décembre	30 octobre au 1 ^{er} décembre	211.60\$ (23 jours)
Début janvier	4 au 22 décembre	138.00 \$ (15 jours)
Début février	9 janvier au 2 février	165.600\$ (18 jours)
Début mars	5 février au 23 février	128.80\$ (14 jours)
Début avril	4 au 29 mars	156.40\$ (17 jours)
Début mai	2 avril au 3 mai	202.40\$ (22 jours)
Début juin**	6 mai au 21 juin	294.40\$ (32 jours)

**Le dernier état de compte couvre mai et juin.

Attention : Il faut ajuster selon votre réservation de base. Si votre enfant est inscrit par exemple 4 jours/semaine et un midi par semaine, il vous faudra calculer 4 jours à 9.20 \$ et un midi à 3,75\$.

2. Fréquentation sporadique (une période par jour) 3,75 \$ (midi)

Tableau indicatif basé sur une fréquentation tous les midis pour un enfant.

État de compte transmis	Période de facturation ciblée	Montant applicable/enfant
Début octobre	29 août au 29 septembre	82,50 \$ (22 jours)
Début novembre	2 au 27 octobre	67.50 \$ (18 jours)
Début décembre	30 octobre au 1 ^{er} décembre	86.25 \$ (23 jours)
Début janvier	4 au 22 décembre	56.25\$ (15 jours)
Début février	9 janvier au 2 février	67.50 \$ (18 jours)
Début mars	5 au 23 février	52.50 \$ (14 jours)
Début avril	4 au 29 mars	63.75 \$ (17 jours)
Début mai	2 avril au 3 mai	82.50 \$ (22 jours)
Début juin**	6 mai au 21 juin	120.00 \$ (32 jours)

3. Ajouts de périodes sporadiques

Matin : 5,25 \$

Midi : 3,75 \$

P.M. : 8.00 \$

4. Autres frais pouvant s'ajouter

Journée pédagogique (si l'enfant est inscrit) : 15,55 \$ (tarif de base) + frais d'activités (variable) s'il y a lieu.

Frais de retard : 11 \$ (par tranche de 15 minutes complètes ou partielles)

Modes de paiement

EN LIGNE (privilegié) : Vous pouvez faire le paiement via votre institution bancaire. Nous vous invitons à consulter le site internet de l'école (sous l'onglet service de garde) le paiement en ligne. La marche à suivre selon votre institution bancaire participante s'y retrouve. Le numéro de référence de votre enfant se trouve sur l'état de compte (SG...). Un numéro est associé pour chaque payeur (père ou mère). Attention de bien utiliser le bon numéro de référence pour les **frais de garde** et non pas les effets scolaires. **Si votre enfant fréquentait un autre établissement l'an dernier, le numéro n'est plus le même.**

***Un délai de 48 heures ouvrable est à prévoir pour la réception de votre paiement. Il faut s'assurer de le faire à l'avance afin d'éviter des retards.**

INTERAC (sur place) : le paiement peut se faire à l'accueil du service de garde. Aucune carte de crédit acceptée.

CHÈQUE: Celui-ci doit être bien identifié au nom de l'enfant et daté dans le délai des 10 jours accordé pour le paiement total des frais de garde.

ARGENT (en dernier recours) : Celui-ci doit être remis directement à la technicienne du service de garde ou à l'éducatrice classe principale afin d'obtenir un reçu comme preuve de paiement.

Le paiement total de votre état de compte est exigé dans les 10 jours suivant l'envoi de votre état de compte. Votre assiduité et votre diligence réduisent considérablement le temps investi pour le suivi des paiements, celui-ci pouvant être réinvesti auprès de votre enfant mais, surtout, vous évitera toute rupture de service. Merci à l'avance de votre précieuse collaboration !